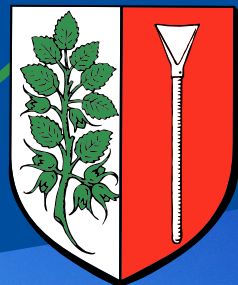


LE JOURNAL D'OBERHASLACH

Bulletin municipal n°38 - Avril 2024



Cet hiver, sur le rocher du Hirschfels

Les services de la mairie

NOUS VOUS ACCUEILLONS...

Du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h30 à 16h

Le vendredi de 8h à 11h30

Le samedi de 10h à 12h

POUR NOUS CONTACTER



Mairie d'Oberhaslach
22 rue du Nideck
67280 OBERHASLACH



03.88.50.90.15



mairie@oberhaslach.fr

INFORMATIONS ET ACTUALITÉS DE LA COMMUNE



Sur internet

www.commune-oberhaslach.fr



Sur Facebook

« [Commune d'Oberhaslach](https://www.facebook.com/Commune.d'Oberhaslach) »



Sur votre smartphone avec
l'application « [IntraMuros](#) »



Téléchargement gratuit sur le
Play Store et l'App Store !

Ne nécessite aucune inscription

À vos agendas !

Collecte sélective

À votre porte

- Vendredi 26 avril 2024
- Vendredi 31 mai 2024
- Vendredi 28 juin 2024



PAPIER-CARTON-PLASTIQUE

Collecte des déchets verts

Sur le site du « Kaligoffe »

- Tous les samedis de 9h à 11h de mi-mars
à mi-octobre sauf jours fériés



Don du sang

À la salle des fêtes de Niederhaslach

- Vendredi 10 mai de 17h à 20h



Mes chers concitoyens,

Le printemps revient, nos bénévoles ont remis en place les traditionnelles décorations de Pâques qui égayaient notre quotidien et les premières fleurs amènent à nouveau un peu de couleurs dans nos jardins.

Pour notre municipalité, cette période est également synonyme de budgets et de planification. Le Conseil Municipal a ainsi pu arrêter récemment les projets que nous devrions mener en 2024.

En termes de voirie d'abord, la rue Haute recevra son revêtement dès ce printemps, et cet automne le vaste chantier de réfection de la rue du Moulin s'ouvrira.

En termes d'équipements publics, la « Maison Schoenbock » située en face de la Mairie sera rénovée pour pouvoir accueillir des professionnels de santé.

S'agissant de nos associations, les locaux du Ski Club ainsi que ceux de la Maison de la Nature seront étendus. Et, par ailleurs, un système de chauffage à pellets sera installé à la chapelle Saint-Florent.

Notre salle des fêtes fera aussi l'objet d'attentions. Nous lancerons un vaste audit énergétique du bâtiment, et des cuves de récupération des eaux pluviales seront installées.

Enfin en termes de sécurité et de lutte contre les incivilités, un système de vidéo-surveillance doit être mis en place aux entrées de l'agglomération ainsi qu'au niveau des ateliers municipaux.

Ainsi, et malgré un contexte toujours plus complexe pour nos collectivités, cette année devrait connaître un niveau d'investissement considérable pour notre commune rendu possible essentiellement par la commercialisation du lotissement communal.

Au-delà de ces chantiers, nous tenons le cap d'un budget de fonctionnement contenu et poursuivons le désendettement de notre commune afin de se préserver des marges de manœuvre pour l'avenir, et alors que les politiques budgétaires de l'état interrogent la pérennité de nos ressources.

Vous souhaitant une agréable lecture de ce nouveau numéro de votre journal municipal,



Votre Maire
Jean BIEHLER



Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 27 février 2024

COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2023

Le compte administratif du budget principal de l'année 2023 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 173 830,72 € et un déficit en investissement de 125 009,- €.

Le compte administratif du budget forêt de l'année 2023 fait apparaître un déficit de fonctionnement de 30 764,83 €.

Le compte administratif du budget lotissement de l'année 2023 fait apparaître un déficit de fonctionnement de 114 014,13 et un excédent d'investissement de 785 742,93 €.

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2024

Après s'être fait présenter le compte administratif de l'exercice 2023 et les résultats en découlant, ceux-ci sont affectés aux budgets primitifs de l'année 2024.

FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2024

Par délibération du 28 mars 2022, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

Taxe Foncière Propriétés Bâties : 25,85 %
Taxe Foncière Propriétés Non Bâties : 87,09 %

Depuis 2020, le taux de Taxe d'Habitation était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale.

A compter de 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts.

Il est proposé, suite à ces informations de maintenir les taux d'imposition en 2024 par rapport à 2023 et de les porter à :

Taxe d'habitation : 18,80 %
Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 25,85 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 87,09 %
Cotisation foncière des entreprises : 18,77 %

BUDGET PRIMITIF DE L'ANNEE 2024

Le Conseil Municipal a pris connaissance des budgets primitifs de l'exercice 2024 préparés par Monsieur le Maire, ils ont été adoptés selon la répartition suivantes :

BUDGET GÉNÉRAL

Fonctionnement	1 514 885 €
Investissement	1 091 991 €

BUDGET FORÊT

Fonctionnement	151 500 €
----------------	-----------

BUDGET LOTISSEMENT

Fonctionnement	743 500 €
Investissement	1 270 000 €

VIREMENTS DE CRÉDITS

La nomenclature budgétaire et comptable M57 prévoit la possibilité, pour l'assemblée délibérante, d'autoriser l'exécutif à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune de ces sections.

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents autorise Monsieur le Maire à réaliser ces mouvements de crédits sous réserve que cela ne compromette pas les dépenses obligatoires sur un chapitre. Il autorise également Monsieur le Maire à signer toutes les décisions et documents s'y rapportant.

PRIME DE POUVOIR D'ACHAT EXCEPTIONNELLE

Le Conseil Municipal décide d'instituer dans les conditions fixées par le décret n°2023-1006 du 31 octobre 2023 la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics de la fonction publique territoriale. Cette prime n'est pas reconductible.

PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE DES AGENTS

Considérant l'augmentation des cotisations pour le risque santé et la prévoyance au 1er janvier 2024, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de porter le montant de la participation de la collectivité couvrant la cotisation des agents à compter du 1er mars 2024, pour la santé à 50 €/mois/agent et pour la prévoyance à 20 €/mois/agent.

ONF : ÉTAT PRÉVISIONNEL DES COUPES ET PROGRAMME DES TRAVAUX D'EXPLOITATION POUR L'ANNEE 2024

Après avoir pris connaissance des états de prévision des coupes et des travaux d'exploitation en forêt communale pour l'année 2024, le Conseil Municipal décide d'approuver l'état prévisionnel des coupes tel qu'il est présenté par l'O.N.F., à savoir :

- Recettes brutes coupes à façonner : 96 630 € HT (volume total de bois 1336 m3)
- Dépenses d'exploitation : 54 690 € HT
- Bilan net prévisionnel : 41 940 € HT

Le Conseil Municipal approuve également le programme d'actions pour un montant de 25 910,- € HT pour l'année 2024.

ONF : PRESTATION D'ENCADREMENT DES TRAVAUX D'EXPLOITATION ET PATRIMONIAUX POUR L'ANNEE 2024

Après avoir pris connaissance du devis d'exploitation et des prestations d'encadrement des travaux d'exploitation et patrimoniaux (maintenance, sylviculture, infrastructure) en forêt communale pour l'année 2024, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'approuver les devis concernant les prestations d'encadrements des travaux d'exploitation chiffré à 3 954,00 € HT et des travaux patrimoniaux (honoraires d'ATDO-MOE) à 3 036,80 € HT comme présenté par l'O.N.F.

ACQUISITION FONCIÈRE : ACHAT D'UNE PARCELLE DE VOIRIE

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une proposition de vente d'une parcelle de voirie rue du Capitaine Lahner, cadastrée section 13, parcelle n° 459 de 55 m2. Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des membres présents, d'autoriser Monsieur le Maire à acquérir ladite parcelle pour l'euro symbolique (1,-€) et d'autoriser Monsieur Alain KLEIN, adjoint en charge de l'urbanisme, à signer l'acte qui sera rédigé en la forme administrative.

Délibérations du Conseil Municipal

ACQUISITION FONCIÈRE

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une proposition d'acquisition foncière de terrains, d'une superficie totale de 16,78 ares pour un prix de 8000,-€/are soit un prix total de 134 240,- €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré décide l'acquisition des parcelles au lieu-dit Liess au prix global de 134 240,- € et la prise en charge des frais de notaire et autres.

CHAUFFAGE CHAPELLE SAINT FLORENT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du projet d'installation d'un système de chauffage à la chapelle Saint Florent afin de préserver de l'humidité les ex-voto classés pour certains aux Monuments Historiques.

Le Plan de financement prévisionnel serait le suivant :

Participation DSIL à hauteur de 5 958,48 € soit 80 %

Participation Commune à hauteur de 1 489,62 € soit 20 %

Montant total : 7 448,10 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve l'installation d'un poêle à pellet à la chapelle Saint Florent et autorise Monsieur le Maire à signer le devis de l'entreprise CHEMINETTE de Niederhergheim chiffré à 7 448,10 € HT.

COOPÉRATION INTERCOMMUNALE

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal accepte de doter la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig de la compétence intitulée « Habilitation à mener, par convention à titre gratuit, tout ou partie de la procédure de passation ou de l'exécution d'un ou plusieurs marchés publics et/ou accords-cadres, dans le cadre de groupements de commandes constitués entre les communes membres de la Communauté de Communes ou entre les communes membres et la Communauté de Communes, selon les modalités de l'article L. 5211-4-4 du Code Général des Collectivités Territoriales », et adopte les NOUVEAUX STATUTS de la Communauté de Communes.

VITRINE PUBLICITAIRE – MISE EN PLACE DU TARIF

Une vitrine publicitaire a été mise en place sur l'arrêt du bus rue de Molsheim. Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité des membres présents, de fixer le prix de la location trimestrielle à 150,- €.

CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Dans le but d'apporter une solution à la couverture radio pour améliorer la réception des appels sélectifs (BIP), le service des systèmes informatiques et de communication et de transmissions du SIS du Bas-Rhin a procédé au déploiement de répéteurs pour la diffusion d'alerte (POCSAG). Cette couverture POCSAG permet d'améliorer l'alerte de tous les sapeurs-pompiers équipés d'un BIP sur le territoire de la commune et environ dans le cadre de gardes ou d'astreintes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public relative à l'exploitation d'une station relais POCSAG située sur le toit de la mairie d'Oberhaslach.

ASSOCIATION ERMITAGE SAINT FLORENT - OCTROI DE SUBVENTION

Le Conseil Municipal, décide d'accorder la demande de versement d'une subvention de 1 000,-€ à l'association de l'Ermitage Saint Florent au titre d'aide aux travaux de remise en état du bâtiment Saint André.

CONTRAT NATURA 2000 : PRISE EN CHARGE DE CERTAINS SURCOÛTS D'INVESTISSEMENT VISANT À RÉDUIRE L'IMPACT DES DESSERTES EN FORÊT

Dans le cadre de la mise en œuvre du document d'objectifs des sites Natura 2000 « Crêtes du Donon-Schneeberg, Bas-Rhin » et « Massif du Donon, du Grossmann et du Schneeberg », il est proposé de renforcer l'obstruction d'un sentier préalablement dévié.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, sollicite 2 000 € de subventions dans le cadre d'un contrat Natura 2000 « Prise en charge de certains surcoûts d'investissement visant à réduire l'impact des dessertes en forêt ».

DROIT DE PASSAGE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande de droit de passage sur les parcelles communales sises section 3 parcelles n° 708 et 709 afin d'accéder à un jardin privatif.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres, décide d'autoriser l'accès à la parcelle n° 711, section 3, par lesdites parcelles communales.

DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT (DGF) - DÉLIBÉRATION RÉACTUALISANT LA LONGUEUR DE LA VOIRIE COMMUNALE

M. le Maire expose que le montant de la Dotation Globale de Fonctionnement est calculé en fonction d'un certain nombre de critères, dont la longueur de la voirie publique communale.

La longueur de la voirie déclarée aux services de la préfecture par la commune doit être réactualisée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré précise que la nouvelle longueur de la voirie communale est de 10 710 mètres linéaires.

RENOUVELLEMENT DE DEMANDE DE DÉROGATION DU TEMPS SCOLAIRE

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents, de demander le renouvellement de la dérogation concernant l'organisation du temps scolaire auprès du directeur académique des services de l'éducation nationale pour un maintien des horaires scolaires et un maintien de la semaine de 4 jours, soit lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h00 à 11h30 et de 13h30 à 16h00.

MODALITÉS DE PAIEMENT DES LOYERS DES BAUX DE CHASSE

Au vu de la demande écrite du locataire de chasse du lot n°2, l'association de chasse du Weinbaechel, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'émettre un avis favorable à la demande de l'association pour le paiement du prix annuel de location en deux versements soit le premier au plus tard le 1er avril, le deuxième au plus tard le 1er septembre de chaque année.

CET ÉTÉ, DEVENEZ « FAMILLE DE VACANCES » AVEC CARITAS !

Caritas Alsace est à la recherche de familles volontaires pour accueillir un enfant cet été. Tout au long de l'année, l'association suit des familles en situation de précarité. Par faute de moyens, celles-ci ont rarement la possibilité de partir en vacances.

Caritas propose à leurs enfants de changer d'air dans des familles volontaires. Ces « familles de vacances » bénévoles accueillent un (ou deux) enfant(s), âgé(s) de 7 à 10 ans, pendant deux semaines en été. Pas besoin d'organiser un programme compliqué : passer du temps avec l'enfant et partager son quotidien (jardinage, bricolage, jeux de société, balades dans la nature...) lui permettra de faire plein de découvertes et de passer d'excellentes vacances.

Accueillez un enfant en vacances, et offrez-lui des souvenirs inoubliables ! Les dates d'accueil pour l'été 2024 sont les suivantes (au choix) : du 9 au 23 juillet ou du 23 juillet au 2 août. Plus d'informations par téléphone au 06.25.22.34.49 ou par mail à l'adresse : AFV@federationcaritasalsace.org



PERMIS DE CONDUIRE : ABAISSEMENT DE L'ÂGE À 17 ANS

Depuis janvier 2024, l'examen du permis de conduire est accessible dès l'âge de 17 ans en France. Cette initiative a pour objectif de simplifier la mobilité des jeunes, en particulier ceux résidant en zone rurale, afin de faciliter leur accès à l'emploi. Cette mesure s'applique de manière universelle à tous les candidats au permis, qu'ils soient inscrits dans une auto-école traditionnelle ou qu'ils choisissent de se présenter en candidat libre. En cas d'inscription au code de la route via une auto-école en ligne, la plateforme fournira un numéro NEPH.

Les jeunes participants à l'apprentissage anticipé de la conduite (AAC), également connu sous le nom de conduite accompagnée, auront désormais la possibilité de passer l'épreuve pratique du permis de conduire dès l'âge de 17 ans. Il est conseillé de se renseigner dès maintenant sur les assurances adaptées aux jeunes conducteurs. Cette modification permet à tous les candidats (qu'ils suivent la conduite accompagnée ou non) de profiter de cette opportunité, sans devoir attendre la majorité pour conduire individuellement après avoir réussi l'examen.

Nous vous rappelons également que le site <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/> vous permet de réaliser toutes les démarches relatives au permis de conduire telles que la :

- déclaration de perte ou de vol de votre permis de conduire,
- consultation de l'avancement de votre dossier,
- vérification de votre solde de points.



AU CIMETIÈRE AUSSI JE TRIE !

Des affiches ont été installées récemment sur les conteneurs à déchets au cimetière pour séparer les végétaux des plastiques. Malgré ces affiches, le tri n'est pas respecté et c'est bien dommage. Nous retrouvons par exemple des pots en plastique et des bidons dans la benne dédiée aux végétaux. Notre service technique est ainsi contraint d'intervenir quotidiennement pour réaliser ce tri, du temps qui ne pourra pas être consacré à d'autres tâches.

Parce que c'est l'affaire de toutes et de tous, nous comptons sur chacun d'entre vous pour acquérir les bons réflexes.

NUMÉROS ET ABONNEMENTS SURTAXÉS ATTENTION AUX PIÈGES !



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETÉ INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE
 DG CCRF
 Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes

COMMENT RECONNAÎTRE UN NUMÉRO SURTAXÉ ?

Les numéros surtaxés font partie des numéros spéciaux ou courts utilisés par les professionnels pour fournir des services (météo, voyance, annuaire, etc.).
 Les **3 types de numéros** pouvant être surtaxés sont :

- Les numéros spéciaux à **10 chiffres** commençant par **081, 082 ou 089**
- Les numéros courts à **4 chiffres** commençant par **10** ou **32 à 39**
- Les numéros courts à **6 chiffres** commençant par **118**

Le coût de l'appel vers un numéro surtaxé est prélevé directement sur ma facture téléphonique.

Les services clients doivent être joignables sans passer par un numéro surtaxé.

Une signalétique mise en place par les professionnels m'informe du prix qui sera facturé :

0 825 123 456 Service 0,80 €/min + prix appel

Le service est facturé en plus du prix d'un appel normal, jusqu'à 80 centimes par minute, dans la limite de 24 € par appel (violet).

0 809 100 114 Service gratuit + prix appel

Seul le prix d'un appel normal est facturé (gris).

0 800 134 426 Service & appel gratuit

Numéro gratuit aucune facturation (vert).

Le site surmafacture.fr est la plateforme d'information consommateur consacrée aux solutions de paiement sur facture, gérée par les principaux opérateurs téléphoniques.

Il me permet de connaître le coût et le service proposé par un numéro surtaxé.

LES BONS RÉFLEXES !

1 Attention aux numéros inconnus. Je reste toujours vigilant et j'applique les deux mots d'ordre quand je ne connais pas un numéro ou lorsque je navigue sur internet :

#jenecliquepas
#jenerappellepas !

→ Je ne comprends pas un montant inhabituel sur ma facture mobile ou fixe et je pense être victime d'une fraude aux numéros surtaxés ?
 Je dépose un signalement sur www.surmafacture.fr

2 Si j'ai un doute sur un numéro que l'on m'invite à rappeler : je consulte l'annuaire inversé sur www.surmafacture.fr pour connaître le service et le prix.

→ Je suis victime d'un message ou un appel non sollicité (spam) sur mon téléphone ?
 Je le signale au

OU SUR www.33700.fr

3 Je me protège en activant l'option de blocage des appels vers les numéros surtaxés, auprès de mon opérateur téléphonique.



4 J'apprends à reconnaître la signalétique tarifaire des numéros surtaxés :

- vert = gratuit
- gris = prix d'un appel normal
- violet = numéro surtaxé

Quand j'appelle un numéro surtaxé, l'appel doit toujours débiter par un message d'information tarifaire.

Signal Conso

Je veux signaler un problème de consommation avec un professionnel et me renseigner sur mes droits

Je dépose un signalement sur signal.conso.gouv.fr

ou sur l'application

COMMENT DÉJOUER LES PIÈGES ?

Attention aux SMS ou messages sur mon répondeur

Je peux recevoir un appel, un SMS ou un message sur mon répondeur d'un numéro commençant 06, 07 ou 09, 01, 02, 03, 04 et 05, me demandant de rappeler un numéro ou de cliquer sur un lien sous prétexte :

- d'urgence
- de gain attractif
- de démarches administratives
- de colis à retirer...

Message de 06 66 66 66 66
 Vous avez un colis, rappelez le 0825...

Avant tout chose, je me renseigne sur le numéro et sa tarification en consultant l'annuaire inversé : www.surmafacture.fr.

Attention sur internet au « Click to Call » (cliquer pour appeler)

En faisant une recherche sur internet (médecin, vétérinaire, administration, etc.) on peut me proposer de cliquer sur un numéro pour appeler directement.

Avant tout chose, je me renseigne sur le numéro et sa tarification. Toutes les informations pratiques sur les numéros spéciaux sont disponibles sur le site www.surmafacture.fr.

Attention aux abonnements Internet+

En naviguant sur internet, je peux cliquer, sans faire attention, sur un bouton qui m'abonne à un service payant. Cela peut arriver à la suite de nombreux clics qui réduisent ma vigilance.

Le coût sera prélevé directement sur ma facture téléphonique grâce à Internet+, la solution de paiement proposée par les opérateurs téléphoniques.

Elle permet de régler des services digitaux (VOD, musique, jeux,...) sans fournir ses coordonnées bancaires en étant prélevé directement sur sa facture téléphonique. Je peux être facturé jusqu'à 300 € / mois pour plusieurs abonnements Internet+.



LE NUMÉRIQUE, CE N'EST PAS SI FACILE. UN CONSEILLER PEUT VOUS ACCOMPAGNER !

La fracture numérique est un phénomène qui touche encore trop d'Alsaciens. Pour accompagner les citoyens, les conseillers numériques viennent à votre rencontre sur le territoire alsacien.

Aujourd'hui, il y a **300 000 Alsaciens** en situation d'**exclusion numérique**. Cet illettrisme a des impacts lourds dans la vie quotidienne des citoyens. Il touche majoritairement les plus vulnérables et les plus âgés. Selon l'INSEE, 52% des personnes en difficulté numérique aimeraient être accompagnées et 39% des usagers ont renoncé à une démarche administrative parce qu'elle était à réaliser en ligne.

Pour lutter contre ce phénomène de fracture numérique, la Collectivité européenne d'Alsace, en partenariat avec France Services, vous propose un entretien individuel, gratuit et personnalisé avec un conseiller numérique qui pourra vous aider à :

- prendre en main un équipement informatique (ordinateur, smartphone, tablette, etc...)
- utiliser internet (recherche d'informations, utilisation de services)
- effectuer des démarches en ligne (création de compte, présentation d'interface)
- communiquer en ligne (messagerie, email, réseaux sociaux)

Ces services sont proposés dans les centres médico-sociaux à proximité d'Oberhaslach dans les communes de Molsheim, Mutzig, Schirmeck et Wasselonne.

Pour prendre rendez-vous avec un conseiller numérique au plus près de votre domicile, appeler le 03.68.33.89.00

A noter : les conseillers numériques ne font pas d'accompagnement dans l'accès aux droits (retraite, CAF, assurance maladie, etc...). Pour cela, vous pouvez contacter la Maison France Service de Molsheim au 03.68.00.76.99

L'ÉCRITURE, LA PASSION DE AIMÉ WENDLING

A l'occasion de la publication de son troisième livre, nous avons demandé à Aimé Wendling, ancien forestier habitant Oberhaslach depuis 29 ans, de nous parler des motivations qui l'ont amené sur cette voie littéraire.

Transmettre, communiquer, formuler ses souvenirs, se remémorer les personnes en furent les raisons. Le support écrit semblait le plus adapté à cette initiative.

Étant le témoin dans son enfance d'une ancienne ruralité du Ried Rhéнан, il avait le souhait dans un premier temps de transmettre quelques faits de cette période à sa famille.

Encouragé dans cette démarche par des amis du monde littéraire, cela s'est concrétisé par la recherche d'un éditeur qui a bien voulu activer le projet.

Dans son premier livre, « De sillons en blessures », il évoque dans de courtes poésies cette humanité paysanne et ouvrière au travers du portrait de personnes qu'il a connues. Il nous invite à ne pas les oublier tout comme celles qui vivent aujourd'hui ici et ailleurs, des difficultés sociales ou personnelles.

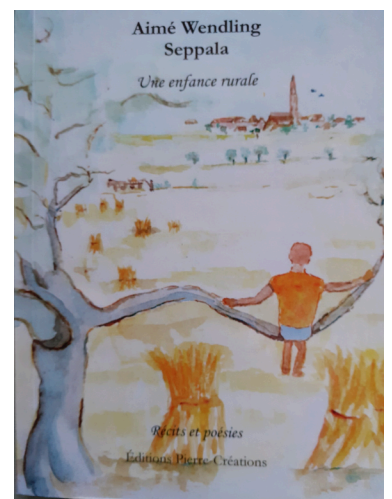
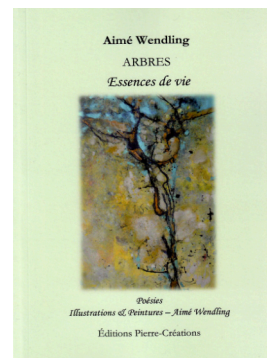
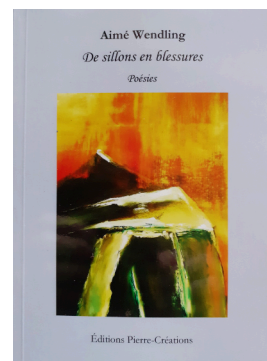
Son deuxième ouvrage, « Arbres : essences de vie », est le fruit de son ancien métier de garde forestier qu'il a exercé dans la forêt rhénane à Mackenheim et dans les forêts environnantes d'Oberhaslach. Dans une approche bucolique, il rappelle l'importance des différentes essences d'arbres dans les activités humaines, leur place dans l'environnement sous un angle poétique avec de nombreuses aquarelles ou peintures. Quelques lignes en alsacien viennent enraciner un peu plus ce patrimoine forestier.

Le dernier volume, « Seppala – une enfance rurale », retrace sous forme de courts récits certains aspects de cette société rurale des années 60 dans le canton de Marckolsheim. Dans ce regard empreint de « Heimweh », les mots en alsacien glissés ça et là, ravivent ces souvenirs.



À la hauteur du regard d'un enfant on mesure les évolutions de notre société. Quelques illustrations, peintures et poésies apportent une touche colorée.

À ceux qui souhaitent acquérir un de ces livres, ils sont disponibles à la mairie ou au bureau de tabac, chez Annie JUNGER.



Chers habitants de la commune d'Oberhaslach, pour votre parfaite information, nous avons souhaité vous rendre compte du travail sur notre Canton.

Lorsqu'on habite dans le Canton, la mobilité sur les routes est essentielle, c'est pourquoi, nous avons à cœur de sécuriser vos déplacements :

A Still, sur la RD 118, la Collectivité européenne d'Alsace (CeA) a repris l'enrobé (36 317 €). **A Oberhaslach**, sur la rue du Nideck, la traversée a été renouvelée (60 317 €).



A Heiligenberg, sur la RD 1420 (entre le giratoire et le pont) l'enrobé a été remplacé 248 715 €. Le créneau de dépassement est également refait (142 193 €). Enfin, le pont au-dessus de la bretelle d'Urmatt a été sécurisé (sciage des corniches) 9 352 €.



Le saviez-vous ? 26 agents sont chargés d'assurer la sécurité et l'entretien des routes pour faciliter les accès à notre Canton.



Monique HOULNE et Frédéric BIERRY,
conseillers d'Alsace du Canton de Mutzig

Ce que vous avez le droit de savoir ...

Actualités sur le projet à Rothau :

Parce que la traversée de Rothau est compliquée et insécurisée avec plus de 8 000 véhicules qui passent chaque jour dans la Grand'rue (dont 18 % de poids lourds), nous travaillons sur un tracé qui permettra de répondre aux enjeux de sécurité, de tranquillité, de réduction du bruit et de la pollution.



Le dépôt du dossier a eu lieu au mois de décembre 2023. Ensuite, il faudra encore obtenir les autorisations environnementales (juillet 2024). Si tout va bien, les premiers travaux pourraient démarrer en 2026.

Collège de Mutzig :

Le collège bénéficie de travaux de rénovation (isolation, remplacement des menuiseries et pose de panneaux photovoltaïques). Une première phase de travaux a eu lieu cet été. La suite est prévue en 2024. Coût des travaux : 2.8 millions d'euros.

Dans les 4 collèges de notre Canton, 50 agents de la Collectivité européenne d'Alsace assurent leurs missions au bénéfice de vos enfants.

Soutien aux projets communaux :

Comme les moyens des petites communes sont limités, nous avons fait le choix d'apporter des aides pour les besoins des habitants d'Oberhaslach :

- Sécurisation de l'école primaire : **24 375 €**
- Aménagement de l'aire de jeux : **4 512 €**
- Travaux de voirie : **42 921 €**
- Rénovation de la salle polyvalente : **25 086 €**
- Aide à la plantation de 3 600 arbres : **8 000 €**
- Soutien à des associations (Ski Club, Maison de la Nature...) : **12 883 €**

Nous sommes très investis au Champ du feu :

Chalet de secours, salle hors-sac, entretien des pistes de ski, gestion des parkings. Nous travaillons actuellement à un projet aux vertus environnementales et sportives.

Ce projet a pour ambition de mieux protéger les secteurs sensibles (tourbière, zones Natura 2000...) et optimiser la pratique du ski nordique sur le site où l'enneigement naturel est le mieux garanti (site des Myrtilles). Cela est possible grâce à une humidité favorable et une exposition au Nord.

Une grande concertation a été menée cet été. Merci à celles et ceux qui ont participé.

Nous avons entendu les remarques et impacts. Nous continuons de travailler sur le dossier.



La proximité, notre priorité !

Notre enjeu c'est aussi de rapprocher le service public au plus près des habitants. Notre collectivité est présente sur **400 sites** en Alsace et notamment pour accompagner les plus fragiles.

16 travailleurs sociaux sont présents dans les antennes locales (comme à Mutzig) pour répondre aux besoins du quotidien (prestations sociales, vaccinations infantiles, RSA & accompagnement à l'insertion, aide aux personnes âgées et handicapées). Prise de rendez-vous au centre médico-social : 03 68 33 89 46

Comme vous le savez peut-être, nous sommes aussi organisés en territoire. Ainsi, **10 référents techniques** sont mobilisés pour soutenir les projets des communes.

Un Digibus pour faciliter l'accès et l'usage du numérique :

300 000 Alsaciens sont en situation d'exclusion numérique. Pour y répondre nous avons déployé des conseillers numériques pour faciliter les démarches en ligne, la prise en main de l'outil informatique, la rédaction de courriels. Prise de rendez-vous : 03 68 33 89 00



Frédéric BIERRY

Monique HOULNE

Nous espérons vous avoir donné les renseignements pour mieux vous servir

Retour en images



Chapelle Saint Florent : un traitement de la charpente a été réalisé

Arrêt de bus : mise en place d'une vitrine publicitaire



Développement durable : poursuite de la pose d'arceaux à vélo pour encourager ce mode de déplacement

Développement durable : amélioration de la performance thermique par le remplacement de la vitrine du salon de coiffure loué par la commune



Aménagement d'un nouveau local proche de la mairie avec la commune et l'association « Couds-ci Couds-ça »

Aux abords de la salle des fêtes : remplacement des lampes sodium par des lampes LED



Mise à l'honneur de nos Pompiers



La traditionnelle cérémonie des vœux du Maire



Fabien JUNGER remercié pour son implication depuis 50 ans au sein de notre musique municipale



Le tournoi seniors du Football Club Haslach



Les tournois de l'Association Sportive Bruche Hasel



La soirée américaine organisée par l'Association Sportive Bruche Hasel



Distribution de kits de sécurité vélos aux enfants de CP offerts par la Communauté de Communes



Nos bénévoles à l'oeuvre pour la confection et la mise en place des décorations de Pâques



Prochainement à Oberhaslach



Restez informé(e) des prochaines manifestations avec l'application INTRAMUROS, rubrique « Agenda »

AVRIL

DATES & HORAIRES	MANIFESTATIONS	LIEUX	ORGANISATEURS
Dimanche 14	Bourse aux vêtements et jouets 06.74.12.94.15	Salle des fêtes	Conscrits
Samedi 27	Pêche semi-nocturne 03.88.50.92.36 ou 07.71.61.92.78	Étang de pêche	Amicale de pêche

MAI

DATES & HORAIRES	MANIFESTATIONS	LIEUX	ORGANISATEURS
Mardi 7 à 18h30	Cérémonie 03.88.50.90.15	Monument aux morts d'Urmatt	Commune
Mercredi 8 de 8h à 18h	Vente de fleurs / Buvette et petite restauration 06.27.71.84.23	Salle des fêtes	Ermitage Saint Florent
Dimanche 12	Pêche (sans immersion) 03.88.50.92.36 ou 07.71.61.92.78	Étang de pêche	Amicale de pêche

JUIN

DATES & HORAIRES	MANIFESTATIONS	LIEUX	ORGANISATEURS
Vendredi 7 à 19h	Concert de l'orchestre philharmonique de Strasbourg 03.88.50.90.15	Église	Commune et Collectivité européenne d'Alsace
Dimanche 9	Pêche inter société 03.88.50.92.36 ou 07.71.61.92.78	Étang de pêche	Amicale de pêche
Samedi 15 à 15h	Trail de la Hasel 06.18.57.87.65 ou traildelahasel.fr	Salle des fêtes	Ski-Club
Vendredi 21 à 19h	Fête de la musique 06.61.86.85.90	Salle des fêtes	La Guilde du Nideck
Dimanche 23 à 12h	Barbecue communal 03.88.50.90.15	Zone de loisirs	Commune
Vendredi 28	Fête de fin d'année de l'école 06.27.71.84.23	Salle des fêtes	Lutins du Nideck

DÉBUT JUILLET

DATES & HORAIRES	MANIFESTATIONS	LIEUX	ORGANISATEURS
Samedi 13 à 19h30 à 20h à 22h à 23h	Fête nationale Cérémonie officielle Bal public Défilé nocturne de lampions Feu d'artifice	Mairie et salle des fêtes	Commune / Association Sportive Bruche-Hasel

